



38 110

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAUX, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien PONCET (pouvoir à Monsieur Nicolas SOLIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur René BALMAIN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. Tirage au sort du Jury d'Assises 2023

Tous les ans, il est établi dans le ressort de chaque Cour d'Assises une liste du Jury Criminel. En application de l'article 260 du code de procédure pénale, cette liste comprend, hors Paris, un juré pour 1 300 habitants. Un arrêté du ministre de la Justice peut toutefois fixer un nombre plus élevé de jurés si le nombre de sessions tenues chaque année par la cour d'assises le justifie.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population du département. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées, par arrêté du préfet au mois d'avril de chaque année.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 261-1 du Code de Procédure Pénale et en vertu de l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés d'Assises pour l'année 2023, Monsieur le Maire fait procéder, publiquement, au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, des personnes qui devront figurer sur la liste préparatoire annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de l'Isère. Cette répartition compte un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit trois personnes pour notre commune. Il convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2023 (nées à partir de 2000).

Les personnes tirées au sort sont :

- MILANO Ludovic né le 13/02/1965
- RANDAVEL Geneviève née le 17/05/1952
- LEICHNIG Jean-Claude né le 31/07/1952

2. Tarifs Restaurant Scolaire 2022/2023

Le prix des repas servis au restaurant scolaire est fixé par délibération du Conseil Municipal pour l'année scolaire.

Ci-dessous, les tarifs demandés aux familles les années précédentes

2019-2020	2020-2021	2021-2022
4.40 € (+2.50%)	4.50 € (+2.50%)	4.60 € (+2%)

Repas adultes : 7.00 € depuis 2015

Panier repas : 2.30 € depuis 2019

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2.00 % du prix des repas enfants pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 voix contre

FIXE les tarifs suivants :

- Repas enfants **4.70 €**
- Repas adultes **7.00 €**
- Accueil d'un enfant à la cantine apportant son repas pour raison médicale **2.30 €**.

Cette décision est applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

3. Subventions aux Associations et Organismes divers 2022

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle procédure d'octroi de subventions aux associations du village, à savoir dépôt d'un dossier présentant un projet d'intérêt collectif. Cependant, deux associations conservent leur subvention historique ; l'AFR qui pallie la carence de la Collectivité sur l'activité périscolaire et Lire à La Bâtie, bibliothèque associative et communale.

Ci-dessous, la proposition des subventions pour l'année 2022 :

BENEFICIAIRE	2021	propositions 2022
Délég.Cant.Educ. Nationale	20.00	20.00
MFR le Village St-André (35 €/élève) x 3	35.00	105.00
MFR le Chalet St-André(35 €/élève) x 3		105.00
MFR Mozas (35 €/élève) x 2	35.00	70.00
MFR Coublevie (35 €/élève) x 1		35.00
MFR La Grive (35 € /élève)	35.00	
MFR Chatte (35 € /élève) x 1	35.00	35.00
Centre Educatif Camille Veyron (35 €/élève) x 1		35.00
Chbre Métiers et Artisanat (35 €/élève) x 6		210.00
EFMA (35 €/élève) x 5	210.00	175.00
AFR (périscolaire)	5 500.00	5 500.00
Lire à La Bâtie	500.00	800.00
TOTAL	11 591.00	7 090.00
PREVISION BUDGETAIRE		9 000.00
DISPONIBLE		1 910.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE ces différentes propositions

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires à l'article 65748 (6065 pour l'Association Lire à La Bâtie)

4. Réitération d'une convention avec ENEDIS par acte notarié

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal un exemplaire de la convention signée entre la société ENEDIS et la Commune de La Bâtie-Montgascon le 09 décembre 2020 pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement Electricité Réseau Distribution France), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 Euros, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000).

Il est aussi prévu de constituer tout droit réel de jouissance spéciale pour la pose/encastrement d'un ou de plusieurs coffrets et/ou support(s).

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur la parcelle cadastrée A 548 lieu-dit Chapelière appartenant à notre commune moyennant une indemnité 16 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de

- procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;
- requérir la publicité foncière ;
- faire toutes déclarations ;

Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Mandant déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le Mandataire de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la réitération de la convention signée avec ENEDIS par acte notarié

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

5. Approbation de la charte graphique communale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a souhaité avoir une identité visuelle de la Commune et a chargé la Commission Communication d'élaborer une charte graphique qui serait utilisée sur tous les supports utilisés par la Collectivité.

Après avoir visionné la proposition de logo présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE cette proposition,

CHARGE la Commission Communication de mettre en place ce nouveau visuel.

6. Emplacement du marché du samedi

Le stationnement des commerçants sur le marché pose régulièrement des problèmes.

Les passants sont au bord de la route lorsqu'ils sont devant l'étal du maraîcher et se trouvent en danger.

L'entrée à la Mairie n'est pas agréable notamment à l'occasion des cérémonies de mariages où les mariés et invités doivent se faufiler entre les étals.

Le nombre de places de stationnement actuellement impactées par la tenue du marché est de 13 places au total : 6 places au sud de la fontaine devant la Mairie et 7 places au niveau du parking de l'école au nord de la Mairie.

La configuration actuelle ne permet pas une extension et un accueil de commerçants supplémentaires dans de bonnes conditions d'où une fréquentation moindre.

Monsieur le Maire et ses Adjoints dans la volonté de pérenniser le marché qui apporte également une clientèle aux commerçants du village mais aussi de rapprocher le marché, du local des associations pour valoriser les événements associatifs, proposent de le déplacer sur le parking de l'école, sachant que 20 places de stationnement seraient supprimées dont deux emplacements PMR

Une discussion s'engage et mettent à jour un certain nombre de contraintes à prendre en compte :

- Diminution du nombre de stationnements
- Implantation d'une signalétique spécifique ; coût ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour le déplacement du marché.

Les étapes à effectuer avant l'aboutissement de ce projet :

- Discussion avec les commerçants du marché
- Discussion avec les commerçants du village

- Communication auprès de la population
- Travaux de mise en place.

7. Compte-Rendu Réunions et/ou Commissions - Infos et Questions Diverses

- **Commission Communication : rapporteur Mesdames Françoise Poncet et Nadège Pesse**
 - Le kit du nouvel arrivant est prêt. Il reste à finaliser la mise en page.
 - Une nouvelle infolettre est prévue pour fin août. Les élus ont été sollicités pour fournir des articles dans le but d'apporter des infos dédiées à la Mairie
 - Pour la création d'affiches, la commission souhaite avoir un planning des événements avec la date souhaitée de diffusion des affiches.
- **Voirie-Réseaux : rapporteur Monsieur Alain Vincent**
 - Les travaux Chemin des Mouilles débiteront fin août
 - Un devis a été établi pour le goudronnage d'une partie du Chemin de Chataonais
 - Des devis ont été demandés pour la signalisation horizontale sur les voies communales et départementales
 - Le fauchage des bords de routes a pris du retard en raison de l'augmentation tarifaire des interventions. Un avenant a été signé avec les VDD, maître d'ouvrage, pour une hausse de 20 %.
 - Tonte des stades : deux journées sont nécessaires pour assurer la tonte des deux stades
- **Commission Scolaire : rapporteur Monsieur Eric Guillaud**
 - 189 élèves intégreront l'école primaire à la rentrée de septembre, 55 en maternelle et 134 en élémentaire
 - Un projet scolaire est lancé en collaboration avec l'AFR et la Commune. Il concerne le recyclage, la biodiversité et le développement durable. Diverses actions et animations seront menées tout au long de l'année scolaire
 - Les sessions piscine qui devraient se dérouler au Abrets ne sont pas encore validées
 - Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école ont pris du retard. Seuls le désamiantage et le déplombage seront réalisés en juillet. Une info sera passée aux familles.
- **Commission Urbanisme/Bâtiments communaux : rapporteur Monsieur René Balmain**
 - Une réunion de la Commission est prévue début juillet. Un ordre du jour sera transmis aux membres de cette commission.
 - il a été constaté des dégradations importantes sur les arcs-boutants de l'église. Il a été demandé à l'entreprise Vittoz de faire une visite et d'établir un devis
- **Commission Projets de Village : rapporteur Madame Edith Chambaz**
 - Préparation La Bâtie Folle,
 - Le 20 juin, réception des artistes sur la place
 - Une page de pub sera réservée dans l'infolettre distribuée en août.
 - Une réunion de la Commission est prévue le 27 juin en coopération avec la Commission Associations
 - Les manifestations prévues pour le deuxième semestre :
 - 1^{er} octobre Chants Grégoriens à l'Eglise
 - 14 octobre Conférence sur les femmes célèbres de l'Isère au Musée
 - 04 novembre Intermède musical avec Monsieur Hazan et un saxophoniste
 - 16 décembre Concert de Gospel à l'Eglise
- **Intervention de Monsieur le Maire**
 - Monsieur le Maire félicite la Commission Projets de Village pour cette programmation riche et variée
 - Il suggère à la Commission de travailler sur la programmation 2023 qui pourrait faire l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal
 - Le plan canicule est activé. Les informations seront diffusées sur les réseaux habituels et dans la presse. Il en sera également question lors de la réunion du CCAS du 16 juin.
 - PLUi
 - Les VDD nous informe que le PLUi sera applicable fin juillet.

- Nexity porteur du projet de l'Association Jeudi Dimanche, n'a pas déposé de nouveau dossier. Son délai de recours est maintenant arrivé à échéance. Information à diffuser aux riverains.
- Pour information, les travaux du lotissement Clidassou/Smaïli ont débuté par le nettoyage du terrain
- SYCLUM : 96 Communes - 150 000 habitants
 - L'harmonisation de la collecte sur l'ensemble du territoire couvert par SYCLUM arrivera à échéance en 2025. Il s'agit :
 - Du déploiement du porte à porte pour le tri sélectif
 - Deux bacs seront nécessaires ; le premier pour les ordures ménagères, le second pour tous les emballages
 - Des points d'apport volontaire resteront en place, uniquement pour le verre
 - Pour information, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va passer de 140 €/tonne à 250 €/tonne

➤ Infos et Questions diverses

- Elections législatives
 - Le premier tour des élections législatives a connu un taux d'abstention de 52 %
- Personnel communal : infos diverses
 - Les entretiens individuels ont commencé. Il reste à recevoir les agents du pôle scolaire
 - Des réunions de services sont mises en place
 - Des temps d'échanges entre agents et élus sont organisés et se déroulent de façon informelle et selon les envies de chacun
 - Le document unique a été réalisé par un prestataire ; il est maintenant important de mettre en place et d'appliquer les consignes de sécurité
 - L'ensemble du réseau téléphonique de la Collectivité est en cours de remplacement du matériel actuel, vieillissant par des matériels plus performants
 - Installation prochaine de Microsoft 365, abonnement à la dernière version de Microsoft Office et à un ensemble de services (planification des locations des salles communales, agenda partagé...)
- Le récurage de la mare pédagogique située tout près de la Salle d'Animation sera effectué le 23 juin prochain

➤ La parole est donnée au public présent

- Monsieur Dieudonné, habitant à La Bâtie-Montgascon depuis 2021, secrétaire de l'Association Lire à La Bâtie revient sur les thèmes abordés durant la séance :
 - Le prix des repas au restaurant scolaire lui paraît justifié en regard des prestations fournies par le traiteur
 - Lire à La Bâtie
 - La subvention des VDD est passée de 1 800.00 € à 1 400.00 €. Elle baissera encore suite à la convention signée en 2021. Pour plus de précisions, il faudrait faire le point avec Laëtitia Villar, Présidente de l'Association
 - Un projet en direction des CM2 est en préparation ; il s'agira de confier 8 ouvrages par élève et par mois.
 - Une journée de jeux sera organisée en avril 2023. Elle permettra de présenter la ludothèque
 - Boîte à livres : la MFR de St-André le Gaz en partenariat avec les VDD a construit des boîtes à livres. L'Association peut être associée au projet
 - Elections : Monsieur Dieudonné soulève la question de l'appel à bénévoles pour la tenue du bureau de votes. Il lui est répondu que la Commune ne compte qu'un bureau de votes et que les élus sont en nombre suffisant pour assurer les permanences.
 - Monnaie locale : tissou
 - Monsieur Dieudonné souhaiterait que ce thème soit abordé avec les commerçants.
 - L'utilisation du tissou passe par la signature d'une convention.
 - Fibre optique : où en est le développement ?
 - La fibre mère est installée
 - Pour les particuliers, il faut attendre 2025/2026
 - Installation Office 365 : Monsieur Dieudonné connaît très bien cette application

- Serait-il possible de mettre un dossier partagé avec les associations
- Madame et Monsieur Perrin, habitants de La Bâtie-Montgascon
 - Où en est le projet Lyon-Turin ?
 - Les études sont relancées. Les travaux vont commencer sur St-Quentin-Fallavierien direction de Turin devrait être terminé en 2030. Le tracé définitif passe par St-Didier de la Tour en direction de Chimilin.
 - Le problème se pose de la répartition des remblais ; sur 18 millions de tonnes de gravats retirés, seuls 8 millions seront réutilisés...
 - Demande particulière de Monsieur Perrin. Il est dans un club photo de Chimilin qui organise une expo les 25/26 juin. Il demande si la mairie peut passer l'info sur les réseaux. Aucune manifestation n'ayant lieu ce week-end sur La Bâtie, l'annonce pourra être faite

Prochaine réunion du Conseil Municipal

- Elle est prévue le mercredi 31 août 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE
Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAU	Laëtitia PLASSIARD
Nadège PESSE	Sébastien PONCET Excusé	Clémence MACHET	Benjamin REGIS
Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD		

